

Comptes rendus des paritaires des 22 mars, 6 avril

CIRCULAIRE

N° 7/2012
Aide à Domicile
30 mai 2012

Lors de ces commissions paritaires, la CGT s'est de nouveau clairement positionnée sur les dégradations des conditions de travail des salariés et leurs pertes de pouvoir d'achat. Malheureusement les employeurs restent sourds aux arguments avancés par les syndicats.

Commission paritaire du 22 mars

Indemnités kilométriques

La CGT revendique une IK à 0.45 €uro du kilomètre et l'intégralité des kilomètres payés afin de compenser l'augmentation du tarif des carburants (+ 20 %) et des autres frais liés aux déplacements et à l'assurance du véhicule (+ 15 %).

La CFDT signe seule l'augmentation de l'IK à 0.37 €uros en complète entente avec les employeurs. Cet avenant n° 4 à la CCB prendrait effet au 1^{er} janvier 2012, s'il reçoit l'agrément du Ministère.

La CGT révoltée par ce simulacre de négociations réaffirme son positionnement, en apportant les témoignages de salariés pour justifier l'IK à 0.45 €uro du kilomètre.

Aucune réaction des employeurs de la branche !

Commission paritaire du 6 avril

Jours d'ancienneté

Après plusieurs séances de négociations autour de ce sujet, les employeurs font une ultime proposition aux organisations syndicales.

ANNÉES	TEXTE ACTUEL	PROPOSITION CCB
Après 5 ans d'ancienneté	1 jour ouvré	1 jour ouvré
Après 10 ans d'ancienneté	2 jours ouvrés	3 jours ouvrés
Après 15 ans d'ancienneté	3 jours ouvrés	4 jours ouvrés
Après 20 ans d'ancienneté	5 jours ouvrés	5 jours ouvrés

La CGT a toujours prôné une égalité de traitement pour les salariés et a réaffirmé son positionnement :

- 2 jours ouvrés après 5 ans d'ancienneté
- 5 jours ouvrés après 10 ans d'ancienneté.

La CGT refuse que les salariés des ADMR perdent le peu d'avantages qui étaient acquis.

En séance, la CFDT et l'UNSA se prononcent POUR la signature de la proposition employeurs.

Commission paritaire du 24 mai

Politique salariale

Toutes les organisations syndicales demandent une revalorisation de la valeur du point (aujourd’hui à 5.302)

- UNSA + 1 % + GVT
- FO 10 % au-dessus du SMIC : point à 6.03 euros
- CFTC revalorisation généralisée
- CFDT + 2 % - point à 5.408 euros.
- **Pour la CGT une revalorisation substantielle des salaires est nécessaire.**

Faites vos comptes

- Depuis 9 ans les salaires n’ont augmenté que de 6 % (GVT).
- La valeur du point est resté bloquée depuis 2008.
- Le coût de la vie a augmenté de 15 %.
- **La CGT propose la valeur du point à 6 euros.**

Les employeurs réfractaires aux propositions des organisations syndicales proposent une refonte des deux premières grilles de salaire afin de se mettre en conformité avec la loi (SMIC).

	Grille A actuelle	Propositions employeurs
1ère année	255	264 + 1 point jusqu'à la 17ème année
	Grille B actuelle	Propositions employeurs
1ère année	256	+ 1 point jusqu'à la 6ème année

Avant la commission paritaire, **la CFDT** s’était positionnée clairement au côté des employeurs en faisant les calculs sur les grilles de salaire à leur place !

Pour la CGT, la proposition employeurs est inacceptable. Seule une revalorisation de la valeur du point permettrait une véritable hausse des salaires.

Frais professionnels

- La CGT tente d’introduire la notion de frais professionnels pour les salariés de la branche.
- Ceci regroupe, les frais liés au déplacement, les frais de bouche, les frais d’habillage, ainsi que tous les frais inhérents à nos professions.
- Les frais de déplacement ont été abordés en CNP avec la demande des employeurs de définir les termes « séquences consécutives, trajets, déplacements ».
- La CGT propose à tous ses syndicats une consultation pour ces définitions et leur impact sur le terrain à nous faire remonter avant le 20 juin.

La CGT demande à ses syndicats de s’inscrire en nombre dans toutes les actions qui peuvent infléchir les positions des employeurs.

Maryline CAVAILLE

organismes sociaux



CONSULTATION

SYNDICAT

La branche de l'Aide et du Maintien à Domicile a demandé aux négociateurs de définir 3 termes afin d'étoffer la négociation concernant les frais professionnels.

TRAJET

/
/
/
/

SEQUENCES CONSECUTIVES

/
/
/
/

DEPLACEMENT

/
/
/
/

Tout exemple concret est le bienvenu.

**Cette consultation est à renvoyer avant
le 20 JUIN 2012**

Fédération des Organismes Sociaux CGT—Maryline CAVAILLE
Case 536 93515 Montreuil Cedex
fede@orgasociaux.cgt.fr—FAX 01 48 59 24 75